

LES FORMATIONS UNIVERSITAIRES : LA FACE CACHEE DE CE BUSINESS FLORISSANT

Sur les 205 universités privées répertoriées dans tout Madagascar en 2015, seules 152 ont leurs formations habilitées en 2016. Plus d'une vingtaine parmi ces 152 offrent des formations qui n'ont pas encore été habilitées. Une question aussi simple qu'essentielle qui aurait déjà dû être résolue s'impose: *Que faire de ces universités défailtantes ?*



Des centaines de jeunes se sont rués au Salon des métiers et de la formation dans l'espoir de trouver un emploi

Selon les résultats de l'examen du baccalauréat, chaque année entre 30.000 à 40.000 jeunes bacheliers sont en quête de formations universitaires. Les universités publiques du fait de leurs capacités infrastructurelles limitées ne peuvent accueillir tous les postulants.

Séries	2009	2010	2011	2012	2013	2014
A	23 104	29 647	36 320	37 990	43 688	36 677
C	2 024	2 341	2 746	1 779	2 440	2 253
D	5 183	8 938	8 622	11 866	8 927	13 041
Génie civil	580	886	854	837	977	733
Industriel	1 381	1 532	1 605	1 575	1 754	1 501
Tertiaire	1 877	2 068	1 984	2 282	2 455	1 877
Agricole	78	138	113	107	105	95
Technologique	799	736	616	644	474	342

Ensemble	35 026	46 286	52 860	57 080	60 820	56 519
-----------------	--------	--------	--------	--------	--------	--------

Les admis au baccalauréat par série de 2009 à 2014

UNIVERSITES	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Antananarivo	22 692	23 030	24 567	24 819	26 324	29 358
Antsiranana	1 709	2 063	2 089	2 103	2 223	3 266
Fianarantsoa	5 026	6 057	6 427	7 522	8 662	9 907
Mahajanga	2 188	2 224	2 553	2 801	5 141	6 649
Toamasina	8 513	10 296	11 653	11 702	10 732	10 802
Toliara	4 190	4 223	4 739	4 854	3 291	6 674
Ensemble	44 318	47 893	52 028	53 801	56 373	66 656

Effectif des étudiants inscrits dans les universités publiques de 2009 à 2014

Cette situation a offert une opportunité d'affaires florissantes aux initiatives privées qui se sont lancées dans ce nouveau business de la formation. L'Etat, à travers le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESUPRES), a été amené à exiger des normes de qualité lorsque Madagascar a introduit le système LMD en 2006. Toute université publique ou privée doit être habilitée pour pouvoir exercer.

L'habilitation, une assurance qualité mais non contrôlée

Qualification requise des enseignants dans les universités privées	
Formation en Licence	Au minimum titulaire d'un Master (Bacc+5)
Formation en Master	Titulaire d'un Doctorat

Les enseignants dans les universités privées doivent avoir un Master au minimum

La situation d'aujourd'hui est telle que bon nombre d'universités privées affirment juste qu'elles sont agréées par l'Etat dans leurs annonces publicitaires pour séduire les jeunes bacheliers.

La satisfaction à des conditions de normes de qualité est exigée pour obtenir l'accord d'habilitation à une formation universitaire. Ces conditions portent notamment sur les questions de syllabus de chaque mention dispensée, le niveau et l'expérience du personnel enseignant, les infrastructures et la logistique. Le document de candidature à l'habilitation une fois remplie par l'université intéressée est ensuite étudié par une commission d'habilitation auprès du MESUPRES.

La liste de toutes les formations habilitées est disponible sur ce lien :

Des qualités douteuses des nouveaux diplômés

Malgré la rigueur des conditions de qualité il est déplorable de constater le niveau relativement bas des sortants de certaines universités privées et parfois même publiques. La meilleure

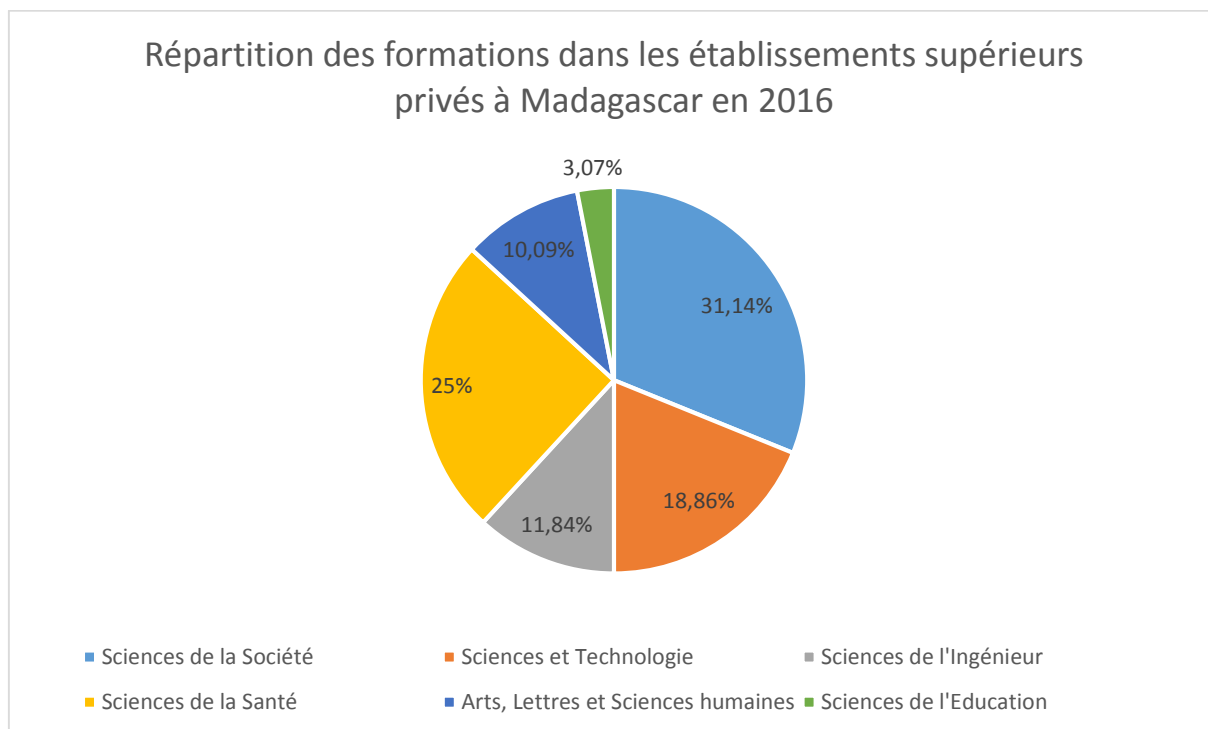
attestation de preuves réside au niveau des recrutements : 32 instituts privés offrent des formations en paramédicaux, mais lors du recrutement de paramédicaux en décembre 2015, seuls 4 sur 1357 candidats ont eu la moyenne de 12/20.

Chaque année, plus de 400 000 jeunes diplômés entre sur le marché du travail et plus de deux tiers des chômeurs sont des jeunes. Lors des éditions des journées de l'emploi et de la formation au mois de mai 2016 plus de 6213 offres d'emplois ont été disponibles mais seulement 1 663 candidatures ont été reçues.

« Nous avons tendance à privilégier les grandes écoles lors de nos recrutements. Nous ne faisons pas trop confiance aux universités douteuses. Certes, il y a de bons diplômés mais pour la plupart, ils sont tellement incompetents », soutiennent plusieurs responsables de recrutement.

Où se trouve la faille du système ?

La formation universitaire conformément aux normes du système LMD est catégorisée en six domaines.



Il est indéniable d'affirmer que durant ces dernières années il y avait un manque de contrôle. « Faute de textes précis et de structures opérationnelles, les contrôles dans les universités privées n'étaient pas systématiques. Si on faisait une descente improvisée, cela ne servirait à rien », a confié une source auprès du MESUPRES.

Par ailleurs certaines universités privées ont obtenu l'habilitation en un temps relativement court alors que d'autres ont mis deux à trois ans pour l'obtenir.

Enfin, lors des soutenances de mémoire il n'est pas rare de relever que certaines universités évaluent trop facilement les impétrants en octroyant trop largement la mention « Très Bien » avec des notes supérieures à 16/20. Ainsi la mention est loin de correspondre à la réelle qualification de l'impétrant.

Pour des raisons éthiques il est préférable de n'y apporter un quelconque témoignage mais il n'en demeure pas moins que c'est un fait généralement reconnu.

Confusion voulue entre équivalence administrative et équivalence académique

Certaines universités privées font exprès pour des raisons marketing d'introduire la confusion entre équivalence administrative accordée par le Ministère de la Fonction Publique, du Travail et des Lois Sociales et l'équivalence académique délivrée par le MESUPRES.

« *Reconnu par la Fonction Publique* », une qualification retrouvée dans plusieurs publicités des universités privées. Elle est la continuation de l'habilitation au niveau du ministère de la Fonction Publique, du Travail et des Lois Sociales. Elle donne lieu à la délivrance de l'équivalence administrative.

Normalement, un diplôme ne peut être reconnu par la fonction publique que si la formation est habilitée par le MESUPRES. On relève ainsi un dysfonctionnement flagrant entre les deux départements ministériels.

En outre, bon nombre de diplômés demandant une équivalence administrative auprès du ministère de la Fonction Publique, du Travail et des Lois Sociales n'en obtiennent pas. Les requérants ne sont pas au courant de l'existence d'une équivalence administrative, donc victimes de la publicité mensongère. L'équivalence administrative est pourtant un dossier primordial dans les recrutements et les concours administratifs.

Depuis les années 2000, le système Licence-Master-Doctorat (LMD) a généré de nombreuses tergiversations auprès des décideurs universitaires. Devant harmoniser les diplômes universitaires, il bouleverse la détermination de l'équivalence administrative.

Le système LMD sous-entend qu'il n'existe plus de diplômes intermédiaires à savoir le Bacc+2 et le Bacc+4. Il n'y a jamais eu de concours administratif par voie de concours où on requiert les diplômes de Licence et Master.

« *Si l'on ajustait le système de recrutement de fonctionnaires avec le système LMD, le diplôme de maîtrise (Bacc+4) aura l'équivalence d'un diplôme de Master. Tous les fonctionnaires disposant d'un diplôme de maîtrise devront être augmentés. Des mesures auraient dû être prises avant l'application du système* », a expliqué Ludger Herman LAMBOANDRIANJAKA, Directeur de la Formation et du Perfectionnement des Agents de l'Etat au sein du ministère de la Fonction Publique, du Travail et des Lois Sociales.

A cet effet, il est difficile de résoudre ce problème. Cela impliquerait de changer tout un système. Une concertation entre le ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, le ministère des Finances et du Budget et le ministère de la Fonction Publique, du Travail et des Lois Sociales est impérative pour harmoniser l'équivalence académique et l'équivalence administrative.

Des examens nationaux pour toutes les universités

« *La mise en place d'examens nationaux pour les universités privées et publiques est une solution pour palier à ce problème. On fait toujours appel aux nouveaux bacheliers de bien choisir les universités pour qu'ils ne tombent pas dans le piège des universités non-habilitées* »,

Les formations universitaires : La face cachée de ce business florissant

estime le Docteur Olivaniaina RAKOTO DAVID, Doyen de la Faculté de Droit d'Economie de Gestion et de Sociologie (DEGS) de l'Université d'Antananarivo.)

Les personnes victimes des universités privées défaillantes et des publicités mensongères et celles détenant des informations accablantes sont appelées à contacter le ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique de manière à prévenir de telles entorses aux normes de qualité de l'enseignement supérieur à Madagascar.

L'Agence Nationale d'Information Taratra (ANTA), pour sa part, a contribué par le biais de cette investigation à l'accélération du contrôle des universités privées.

Anjarahasina RAOBELINA